

Règles de fonctionnement de saison régulière et règlements spéciaux 2025



Région Montréal

Document voté et approuvé : 17 mai 2025

Ce document présente les règles de fonctionnement de saison régulière et règlements spéciaux en vigueur pour **la ligue de Montréal incluant les catégories 9UB à 18UB ainsi que le 9UBF**. Les entraîneurs ainsi que les administrateurs d'association sont invités à consulter le livre de Régie de Baseball Québec pour les règles non couvertes dans le présent document.

Pour le 18UA, veuillez vous référer aux règlements de la ligue de Lanaudière :

Pour le féminin 11UBF à 18UBF ainsi que les METS, veuillez-vous référer aux règlements de la ligue LFBQ :

https://www.lfbq.ca/fr/page/reglements_de_regie_et_reglements_de_jeu.html

DES POUVOIRS GÉNÉRAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIONAL

Aucune

RÈGLEMENTS SPÉCIAUX

1. Enregistrement des joueurs et des équipes

A) Le cahier initial d'enregistrement des joueurs d'une équipe doit être soumis pour approbation au registraire de BQRM avant la première (1ère) partie régulière cédulée de la ligue.

Dates 2025

15U, 18U et 21U - 26 mai 2025

9U, 11U, et 13U - 31 mai 2025

SANCTION : Vingt-cinq (25\$) dollars d'amende par partie jouée, sans droit d'appel au 15 juin.

B) Dans le cas de l'ajout d'un ou des joueurs après l'approbation du cahier initial, l'association doit inscrire le joueur et ajoute une copie, selon les procédures en vigueur, des preuves requises (âge et résidence) dans Spordle avant la première partie du ou des joueurs.

C) Tout nouveau joueur doit s'inscrire dans le territoire où se trouve sa résidence inscrite sur son bulletin scolaire.

D) Tous les sous-classements doivent être évalués par le CA de BQRM avant la date limite fixée par le CA en CRP.

2. Amendes pour absence à des rencontres

- Il y aura une amende de 50\$ par équipe qui n'aura pas au moins un entraîneur lors des réunions d'information au début de la saison.

- Il y aura également une amende de 50\$ pour toute organisation absente lors d'une Commission des présidents.

3. Paiement des redevances

Une association doit obligatoirement avoir payé toute redevance (amendes et autres) à BQRM une semaine avant le premier match des championnats régionaux pour être admissible aux championnats régionaux.

SANCTION : Toutes les équipes de cette association ne pourront participer aux régionaux.

4. Interdiction d'initiation

Il est strictement défendu de faire subir des initiations, quelles qu'elles soient, aux joueurs et aux entraîneurs d'une équipe.

SANCTION : Suspension d'un (1) an aux personnes en autorité fautive, après enquête.

5. Uniforme entraîneurs

Il est strictement défendu à un entraîneur de diriger son équipe en camisole, culotte courte (ou avec cuissard), en bermudas ou en sandales [règle BQ 103.3].

Tous les entraîneurs, même ceux du grand chelem, ne pourront évoluer et entrer sur un terrain de baseball, sans un habillement conforme (uniforme ou pantalon long et soulier fermé, casquette de l'association). Les entraîneurs devront être identifiés.

L'uniforme doit être porté correctement (chemise boutonnée et dans le pantalon). Il est souhaité de se conformer avec la réglementation provinciale.

SANCTION : EXCLUSION DU TERRAIN.

6. Drogue et alcool

A) À la suite de toute plainte portée à l'attention de BQRM, le comité de discipline de Baseball Montréal étudiera cette plainte et la (les) personne(s) fautive(s) sera (seront) sanctionnée(s).

B) Il est interdit à tout membre (joueur et/ou entraîneur) de se présenter sur un terrain sous l'influence de drogue et/ou alcool en tout temps.

C) Il est interdit aux joueurs et aux entraîneurs de consommer des boissons énergisantes sur tous les terrains à Montréal durant la saison régulière, les séries, les tournois provinciaux et régionaux et festivals, pour tous les niveaux et les divisions (ex :Red Bull et toute boisson de la même catégorie)

SANCTION : EXCLUSION DU TERRAIN et le cas est référé au comité de discipline.

7. Fumer sur ou hors du terrain

Au cours de la partie, il est strictement défendu de fumer ou de vapoter dans l'abri des joueurs ou encore sur ou hors du terrain.

SANCTION : EXCLUSION DU TERRAIN.

8. Parties Hors-Concours (au cours de la saison)

Pour toutes les divisions et classes, 9U à 18U/21U, il est interdit à toutes les équipes d'organiser ou de participer à une partie hors-concours au cours de la saison régulière, des séries éliminatoires et des championnats régionaux sans avoir, au préalable, demander une permission écrite à BQRM et d'en avoir reçu une permission écrite.

La permission régionale peut être refusée si la région juge que la partie hors-concours est en conflit avec une autre activité organisée par la région ou nuit à la bonne conduite de celle-ci. L'équipe qui demande une autorisation pour organiser une partie hors-concours doit s'engager à utiliser des arbitres accrédités qui seront rémunérés au tarif régulier par l'équipe demanderesse.

Les règles de jeu concernant les lanceurs (articles 106.13 – 107.2 et 108.2 des règlements de régie de Baseball Québec) s'appliquent intégralement et la feuille de pointage de la partie doit être obligatoirement remise à Baseball Montréal dans les vingt-quatre (24) heures suivant le match.

SANCTION : L'entraîneur de l'équipe fautive sera suspendu par le comité de discipline régionale

9. Tournois

Une équipe ayant subi une ou des suspensions de joueurs ou entraîneurs en tournoi doit obligatoirement en informer le vice-président baseball (vp_baseball@bqrm.ca) et président (president@bqrm.ca) de la région avant le prochain match de l'équipe.

SANCTION : Un match additionnel sera ajouté au joueur ou entraîneur.

10. Catapultes 9U

Toutes les catapultes devront être certifiées (à l'aide d'un autocollant) et vérifiées par le VP baseball de BQRM (ou tout autre membre du CA désigné) à l'aide d'un radar chaque année. Un entraîneur par équipe ou un représentant par association devra se présenter avec les catapultes dans un parc à une date précise qui sera déterminée chaque année.

SANCTION: La catapulte ne pourrait être utilisée tant qu'elle n'est pas certifiée.

11. Abri des joueurs (préposé aux bâtons)

Un préposé aux bâtons est une personne désignée pour ramasser les bâtons entre chaque frappeur. Il doit porter un casque dur avec les oreilles en tout temps.

12. Nombre de joueurs

- A) Toute équipe a le droit de jouer à 8 joueurs en saison régulière dans les divisions 11U à 18UB.

AMENDE : Cinquante (\$50) dollars par partie perdue par forfait payable à BQRM sur réception de la facture.

- B) En 9UA, suivant la réglementation provinciale [règle BQ 105.3.1], il sera permis de jouer à 7 en saison régulière. En tout temps un joueur (et non un entraîneur) devra occuper la position de receveur quel que soit le nombre de défenseurs.

AMENDE : Cinquante (\$50) dollars par partie perdue par forfait payable à BQRM sur réception de la facture

- C) En 9UB et 9U GC, suivant la réglementation provinciale [règle BQ 105.3.1], l'équipe doit aligner 6 joueurs, mais il sera permis de jouer à 5 joueurs durant la saison régulière. Si une équipe n'a pas le nombre de joueurs requis, la partie se joue tel que prévu. Cependant, lorsque l'équipe va en défensive, l'équipe adverse lui prête un joueur en rotation.

AMENDE : AUCUNE amende dans les catégories 9UB et 9U GC

SANCTION : Si un entraîneur refuse de prêter des joueurs une suspension sera appliquée selon le règlement 55.1 de BQ pour conduite anti-sportive.

13. Durée des parties (saison régulière)

- Pour les divisions 9UA, 11UA-B et 13UA-B, aucune nouvelle manche ne débutera après 1 heure 45 minutes (le temps alloué). Cependant toute manche qui débute avant que le temps alloué ne soit écoulé doit être complétée. **Précision pour la catégorie 9UA le temps d'une partie sera 1h30 aucune nouvelle manche se jouera après le temps alloué et ce jusqu'au 24 juin inclusivement.**

- Pour les divisions **15UA-B et 18UB**, aucune nouvelle manche ne débutera après 2 heures (le temps alloué). Cependant toute manche qui débute avant que le temps alloué ne soit écoulé doit être complétée.
- Pour la division **9UB et 9U GC**, aucune nouvelle manche ne débutera après 1 heure 30 minutes (le temps alloué). Cependant toute manche qui débute avant que le temps alloué ne soit écoulé doit être complétée.
- Le temps alloué est calculé à compter de l'heure cédulée selon le calendrier officiel des parties. L'heure officielle est celle du marqueur. De plus, les officiels ne doivent pas dévoiler le temps qui reste avant que le temps alloué ne soit écoulé.
- Dans tous les cas, seule la dernière manche peut être considérée comme ouverte. Pour les 9U, 11U et 13U, ce sera la sixième (6e) manche et pour les 15U et 18U, ce sera la septième (7e) manche.

9UB	1h30 toute la saison
9UA	1h30 jusqu'au 24 juin 1h45 à partir du 25 juin
11U-13U	1h45 toute la saison
15U-18U	2h00 toute la saison

14. Entrée des résultats/Spordle play

- A) Toutes les parties jouées dans la ligue de BQRM devront être entrées par le marqueur dans le site Spordle play dans un délai maximal de 1 jour.

Exemple : Pour une partie jouée lundi 18h30, le marqueur aura jusqu'au mardi 23h59.

PS: Si un marqueur est absent, la tâche revient à l'équipe locale.

PS: Si le délai n'est pas respecté, des amendes s'appliqueront. (voir plus bas)

- B) Procédure d'entrée des résultats

Avant la partie

Chaque entraîneur doit entrer les informations suivantes sur Spordle Play avant le match.

- Cocher la présence des joueurs et faire l'ordre des frappeurs
- Validation des joueurs suspendus
- Signer, **mais ne pas sauvegarder**

Après la partie

Le marqueur doit entrer les informations suivantes sur Spordle Play.

- Confirmer et valider, les présences des joueurs des deux équipes, selon la feuille de partie

- Résultats de la partie

- 1) Pointage final
- 2) Manche finale
- 3) Dernière équipe à frapper
- 4) Télécharger les deux feuilles blanches des deux équipes (photo de toute la page et lisible)
- 5) Télécharger les alignements des deux équipes

- Rapport des lanceurs

- 1) Entrez le nombre de manches (**ne pas entrer les lanceurs**) pour chaque lanceur des deux équipes

<https://spordle.atlassian.net/wiki/spaces/DPLAY/pages/2900262914/Gestion+apr+s-match+Baseball>

C) Partie par Forfait

- Forfait déclaré à l'avance

Une équipe peut déclarer forfait à l'avance avant 16h00 la journée de la partie et doit avertir l'autre équipe. Dans cette situation, l'équipe locale entre le résultat de 7-0 ou 6-0 dans le spordle play et coche les joueurs (sauf les suspensions de l'équipe perdante du forfait). Pour la feuille de match, ils peuvent mettre une photo d'une feuille vierge pour les deux équipes ainsi que les alignements vierges.

- Forfait sur place

Le marqueur réalise la procédure habituelle, mais en indiquant le résultat de 7-0 ou 6-0.

AMENDE : 50\$ par partie par Forfait

D) Amendes si l'entrée des résultats n'est pas réalisée dans le délai maximal.

Pointage manquant : 10 \$

Manches lancées non-inscrites : 10 \$

Manques de documents (feuilles ou alignement) : 10 \$

Manches lancées en trop dans une partie : 25 \$

Manches lancées en trop dans la saison : 100 \$

15. Protêt

A) SAISON RÉGULIÈRE

Un dépôt de cent (100\$) dollars (comptant) est exigé avec la lettre de dépôt du protêt en soulignant l'article ou les articles de la réglementation (numéro(s) de(s) règlement(s) concerné(s).

Tout protêt doit être déposé au VP Baseball ou président de la Région Montréal dans les 24 heures qui suivent la fin de la partie avec le montant d'argent correspondant.

*****CETTE DÉCISION EST FINALE ET SANS APPEL.**

Aucune somme d'argent ne doit être remise à l'arbitre pour le dépôt d'un protêt.

IMPORTANT : Advenant que le protêt soit retiré avant étude de celui-ci, par l'équipe ayant logé ce protêt et qu'elle a perdu la partie, il y aura une amende de 50% du montant original et payable par l'association fautive de l'équipe ayant logé le protêt.

16 . Procédure de pluie

La Division des parcs de chaque arrondissement mettra à jour l'état des terrains sur un lien qui sera disponible pour tous. Suite à une annulation, un responsable de l'association locale doit faire celle-ci dans le Spodle play le plus rapidement possible pour en avvertir les entraîneurs.

En ce qui concerne les associations Montréal-Nord, St-Léonard et Anjou, un onglet y sera inséré pour qu'un responsable par association puisse mettre à jour l'état des terrains.

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1dLfKwRYEn9rETdfQtMEpYQ7ImWqciJNpR7mJ2dh1q5Y/edit?_gl=1*150y3ly*_ga*NjQ4OTMwMDEyLjE2NzE1NjIwMDg.*_ga_LNPH6KZP0Q*MTc0NjQ2ODY3NC4xNTQuMC4xNzQ2NDY4Njc0LjYwLjAuMA..&gid=1867840650#gid=1867840650

Pour Laval, l'annulation de la pluie se fait sur leur page facebook à 17h00. Rapidement, ils feront des annulations sur le Spordle Play.

<https://www.facebook.com/baseballlaval/>

17 . Expulsion

L'équipe locale (entraîneur ou gérant) doit informer par courriel dans les 12 heures à la fin du match de toute expulsion survenue lors d'une partie au VP baseball ainsi qu'au représentant des arbitres au courriel suivant : expulsion@bqrm.ca.

Les marqueurs doivent aussi indiquer l'expulsion sur le spordle play.

Les arbitres ont 24h pour remplir le rapport dans spordle play.

18. Arbitre moins de 16 ans (nouveau)

Si un entraîneur est expulsé par un arbitre de moins de 16 ans.

SANCTION :

- Il est automatiquement convoqué au comité de discipline de la ligue.
- Si suspension il y a, celle-ci sera doublée.
- Si l'entraîneur est un récidiviste (dans la même saison), il pourrait voir la sanction augmentée.

19. Signaux

Dans ces deux cas, il est interdit aux instructeurs en offensive de faire des signaux au frappeur

- S'il n'y a aucun coureur ne sont sur les buts
- Si l'équipe en offensive mène par 5 pts et que les vols de buts sont interdits

SANCTION : en cas d'offense, 1 prise sera appelée au frappeur

20. Équipe sous-classée

En conformité avec l'article BQ 8.4 note 1, le sous-classement d'une équipe de classe A vers la classe B demeure permis, avant le début de la saison, sous l'approbation de la région dans la seule situation où l'association ne forme qu'une (1) seule équipe dans la division donnée sauf dans le 9U.

Sous certaines conditions*, l'équipe sera éligible aux championnats régionaux de classe B et par conséquent aux championnats de provinciaux de classe B en cas de victoire.

* Dans un cas où l'équipe sous-classée termine le calendrier régulier dans le premier tiers du classement**, l'équipe ne sera pas éligible à la classe B du championnat régional de Montréal car jugée trop forte et elle sera redirigée dans la classe A pour les championnats régionaux.

** Pour établir le premier tiers du classement, ce sera au pourcentage de victoire/défaites (moyenne) en date du 31 juillet (arrondie selon le nombre d'équipes).

Nombre d'équipes dans la division	Position au classement qui provoque le reclassement vers la classe A d'une équipe sous-classée B
3	1 ^{re} position
4-5-6	2 ^e position ou +
7-8-9	3 ^e position ou +
10-11-12-13	4 ^e position ou +
14-15-16	5 ^e position ou +

21. Règlement pour les lanceurs

En saison régulière, les lanceurs 11U à 18U auront un maximum de manches lancées. Cette réglementation s'ajoute à celle de BQ inscrite au règlement 111.1 voir le tableau.

11U et 13U : 25 manches

15U et 18U : 30 manches

SANCTION : Suspension tous les régionaux pour l'entraîneur-chef et amende de 100\$.